



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE SHIATSU TRADITIONNEL

Siège social, Espace Shiatsu - 12 rue des Épinettes - 75 017 Paris

Tél. : 01 42 29 64 77 - Courriel : shiatsu@ffst.fr

CODE DEONTOLOGIE FFST

Tout membre actif (stagiaire, praticien.ne ou formateur.ice) de la Fédération Française de Shiatsu traditionnel (FFST) s'engage, dès son adhésion, au respect du code de déontologie conforme aux statuts, au règlement intérieur de la FFST, ainsi qu'aux lois et règlements en vigueur français et européens.

En conséquence, il s'engage sur l'honneur à :

1) Concernant la formation :

- Fournir dès l'inscription en première année un extrait de casier judiciaire (bulletin n° 3) de moins de trois mois. Un nouvel extrait sera demandé pour l'inscription à l'examen. Dans le cas d'une condamnation grave, le Conseil d'Administration se verrait dans l'obligation de prendre les mesures qui s'imposent (allant jusqu'à la radiation de la FFST)
- Être détenteur, dès la fin de la première année, de la formation aux premiers secours, datant de moins de cinq ans, délivrée par la Croix Rouge Française, la Protection Civile, ou tout autre organisme habilité, ou présenter une équivalence
- Ne pas mentionner sur un site internet ou tout autre média, une qualité de praticien.ne en Shiatsu tant qu'un certificat fédéral ou une attestation de validation thechnicien.ne Shiatsu Bien être FFST n'est pas obtenu.

2) Concernant la pratique du Shiatsu :

- Respecter la personne dans toutes ses composantes physique, morale, socio-culturelle, religieuse, croyances ...
- Respecter une stricte confidentialité
- Toujours garantir une prestation optimale, notamment en maintenant ses compétences au plus haut niveau, à l'aide de cours, stages et formations complémentaires, y compris après sa certification
- Mener ses activités en Shiatsu en excluant toute forme de prosélytisme confessionnel, politique ou sectaire, ce qui constituerait un motif de radiation
- Informer le receveur lorsqu'il intègre d'autres pratiques au cours de la séance de Shiatsu afin de ne pas créer de doute quant à la nature réelle du Shiatsu

Rappelons que seul le.la praticien.ne Shiatsu ou technicien.ne Bien être certifié.e FFST, ayant un statut professionnel, une Responsabilité Civile Professionnelle, et une assurance professionnelle est en droit de demander des honoraires

- Garder à l'esprit que le Shiatsu n'est ni une pratique médicale au sens occidental du terme, ni une idéologie, mais un art traditionnel, une pratique complémentaire,

s'inscrivant dans le domaine de la prévention, du mieux-être, et de l'accompagnement lors de pathologies, pour aider à la restauration d'une meilleure qualité de vie

Par conséquent, il doit :

- S'abstenir d'établir un quelconque diagnostic médical
- Se garder d'interrompre ou de modifier un traitement médical
- S'interdire de prescrire ou conseiller des médicaments
- Diriger sans délai, vers un médecin toute personne se plaignant ou présentant les signes d'un malaise

La pratique du Shiatsu ne se substitue en aucun cas à un acte médical

- Avoir une conception pluridisciplinaire de sa pratique, de ce fait, avoir une liste de professionnel.les (médecin généraliste, psychologue, ostéopathe, ... à recommander)

Conclusion :

- Le non-respect de ces engagements pourra faire l'objet d'une procédure disciplinaire interne, voire d'une procédure judiciaire
- La non-observation caractérisée, par un membre actif de la FFST, des engagements et principes énumérés ci-dessus entrainera sa radiation de la FFST dès que le Conseil d'Administration en aura connaissance. Toutefois l'intéressé.e aura toujours la possibilité de saisir la Commission d'Éthique

Des poursuites pourraient être engagées à l'encontre de l'intéressé.e au cas où les intérêts moraux ou matériels de la FFST seraient compromis

La FFST se réserve le droit de se porter partie civile

En cas de radiation, la citation illégitime de l'appartenance à la FFST ainsi que l'utilisation du logotype pourront faire l'objet de poursuites

Nom de l'adhérent.e :

Date :

Signature précédée de la Mention manuscrite « *Lu et approuvé* »: